

République Française
Département FINISTERE
Commune de Plouyé

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 05/04/2024**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Vote
A la majorité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 08/04/2024
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 5 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Plouyé s'est réuni à la Maison des Services et des Associations, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/03/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/03/2024.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, LE FOLL Méline, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien,

Absents excusés : Mme CADIOU Elodie, donne procuration à REDON Christiane, M. DANIEL Christophe, M. LE MOIGNE Nicolas, donne procuration à LE GUILLOU Grégory

Invité : Monsieur Yves MALHOMME : Conseiller aux décideurs locaux, Direction Départementale des Finances Publiques du Finistère

A été nommé(e) secrétaire : Mme LABEYRIE Annick

010-2024 – Approbation du Compte de Gestion 2023 de Madame la perceptrice, receveur municipal de la commune de Plouyé

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023. Après s'être assuré que Madame la perceptrice, receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procuré à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
par 14 voix pour ;
0 voix contre et
0 abstention,
pour les budgets de la Commune et du Service des Eaux ;

1er : statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée supplémentaire.

2ème : statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires en budgets annexes.

3ème : statuant sur la comptabilité des valeurs inscrites.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08/04/2024

La secrétaire,

Annick LABEYRIE



Le Maire,

Grégory LE GUILLOU

